

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXPO 2000 Hanovre: pavillon suisse

Appel d'offres en vue de la procédure de sélection

L'organisation de l'Exposition universelle de l'an 2000 a été confiée à la République fédérale d'Allemagne. Cette manifestation aura lieu du 1^{er} juin au 31 octobre 2000 sur le site de la Foire de Hanovre.

Basée sur le thème central « Homme – Nature – Technologie », EXPO 2000 ne visera pas à présenter des inventions ou des produits; elle se penchera sur ce qui constituera notre avenir, les thèmes, idées, concepts et visions auxquels l'Homme sera confronté au cours du siècle prochain. Il s'agira de présenter quelles voies fascinantes s'ouvrent à nous lors du nouveau millénaire, dans le respect d'un consensus indispensable et d'un environnement qu'il importe de ne pas perturber davantage.

La Confédération envisage de participer à cette Exposition universelle, en y construisant un pavillon mettant en valeur le bois et axé sur le thème principal des transports. Pour ce faire, la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (COCO) organisera un concours réunissant 12 à 18 groupes de projet.

Dossiers de candidature

Les organisateurs comptent sur la participation de groupes de projet à même de trouver des solutions optimales à la fois au niveau du concept thématique, de l'architecture, de la réalisation des expositions et du fonctionnement du futur pavillon. Les documents suivants doivent être remis par les groupes intéressés:

- composition du groupe de projet, avec indication du principal responsable,
- références pour chacun des domaines concernés ou liste des projets réalisés,
- bref exposé des intentions dans les différents domaines (approche thématique, architecture, aménagement interne et exploitation).

Critères de sélection

Pour le choix des participants au concours, les critères suivants seront déterminants:

- concordance entre exposé des intentions et principes directeurs de l'EXPO 2000 et des spécifications suisses,
- concept de l'architecture et des expositions,
- compétences du groupe de projet (composition),
- références.

Délai de remise des dossiers pour la procédure de sélection

Les dossiers de candidature doivent être adressés jusqu'au 2 décembre 1996, avec la mention EXPO 2000, à l'adresse suivante: *Office des constructions fédéra-*

les, division des études préparatoires, Effingerstrasse 20, 3003 Berne.

Les participants à la procédure de sélection seront informés des résultats au plus tard le 31 janvier 1997.

Agrandissement de l'Université au plateau de Pérrolles, Fribourg

Ouverture

L'Etat de Fribourg organise un concours public d'architecture à deux degrés selon SIA 152, ouvert aux architectes établis en Suisse et ayant le droit d'exercer la profession au lieu de leur établissement professionnel au moins depuis le 1^{er} janvier 1996. Un document (diplôme, attestation de l'autorité, du registre professionnel etc.) prouvant le droit de participation est à remettre lors de l'inscription; l'appartenance à la SIA ou à la FAS remplace un tel document.

Le rendu des projets du premier degré se fera le lundi 24 février 1997 au plus tard. La maquette devra être rendue le 14 mars 1997.

Consultation préalable

Les architectes intéressés peuvent obtenir, à partir du 7 octobre 1996, un extrait du règlement-programme sur demande écrite (mentionner la langue désirée: français ou allemand), auprès du secrétariat du concours:

Concours d'architecture « Université de Fribourg – plateau de Pérrolles », Urfer+Degen architectes SA, Pérrolles 55, 1700 Fribourg, fax 037-244 383

Inscription

Le versement d'un montant d'inscription de 500 francs se fera sur le CCP 1749-3 de la Banque de l'Etat de Fribourg, compte 01.10.401'468-08 avec mention « Inscription au concours "Université – Plateau de Pérrolles" ».

Les inscriptions doivent parvenir par écrit à l'adresse du secrétariat du concours au plus tard jusqu'au jeudi 31 octobre 1996. Les concurrents mentionneront la langue (français ou allemand) du règlement-programme qu'ils souhaitent recevoir; ils préciseront également s'ils souhaitent obtenir les plans sous forme de disquettes et, le cas échéant, le format (disquettes 3.5 formatées DXF [transfert de Mac] ou MiniCAD v 5.0). Le récépissé attestant le versement devra être joint à la demande d'inscription.

Retrait des documents

Les participants inscrits recevront les documents par la poste à partir du 11 novembre 1996. Il sera joint à ces documents un bon permettant de retirer la base de la maquette le 21 ou le 22 novembre (14-17 h) à Fribourg, à une adresse indiquée sur le bon. L'envoi des maquettes n'est pas possible.

Assainissement global du Palais des Congrès, Bienne

Procédure de préqualification

La Ville de Bienne, représentée par la Direction des travaux publics – Office des constructions, organise une procédure de préqualification afin de sélectionner trois à quatre équipes interdisciplinaires devant participer à un mandat d'étude pour l'assainissement global du Palais des Congrès.

La tâche englobe l'assainissement des bâtiments ainsi que les adaptations nécessaires au plan de l'exploitation de l'ensemble du complexe Palais des Congrès – Piscine couverte, à l'exclusion de la maison-tour.

Participation

Sont habilitées à participer des équipes interdisciplinaires composées d'architectes, d'ingénieurs civils, de spécialistes en installations techniques du bâtiment et d'autres professionnels concernés placées sous la direction d'un architecte reconnu. L'architecte dirigeant une équipe doit satisfaire aux exigences ci-après:

- être inscrit au registre A ou B des architectes,
- avoir son domicile privé ou professionnel dans le canton de Berne ou dans une commune de l'Arc jurassien suisse au moins depuis le 1^{er} janvier 1995 ou avoir droit de cité à Bienne.

Délais

- L'expédition des documents pour la candidature a lieu de manière continue en fonction des inscriptions reçues, toutefois jusqu'au 18 octobre 1996 au plus tard.
- La date limite d'envoi pour une candidature est fixée au 8 novembre 1996 (date du timbre postal).
- Les candidats seront informés au cours du mois de décembre des résultats de la procédure de préqualification.
- L'élaboration des mandats d'étude aura lieu probablement au printemps 1997.

Retrait des documents relatifs à la procédure de préqualification: par écrit auprès de l'Office des constructions de Bienne, place Centrale 49, case postale, 2501 Bienne, télifax 032/21 25 46

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)
Commune de Wettingen/AG	Neue Pädagogische Hochschule Wettingen/AG, CP	Architectes domiciliés ou établis à Wettingen au moins depuis le 1 ^{er} juillet 1995 ou originaires de cette commune	14 oct. 96 (dès le 28 mai 96)
Mairie de Bienne	Centre-ville de Bienne plus attrayant, CI – Préqualification	Equipe de projeteurs de Suisse, de la <i>Regio Basiliensis</i> et de l'Arc jurassien français	25 oct. 96 21/96 p. 389
Ville de Bienne	Réaménagement de la place centrale, Bienne, CP – Préqualification	Professionnels des cantons de BE, BS, BL, FR, JU, NE et SO, dép. français du Doubs, <i>Regio Basiliensis</i>	25 oct. 96 21/96 p. 389
Etat et commune de Fribourg	« Planche inférieure », Fribourg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1996 ou originaires de ce canton, autorisés dans le canton où ils pratiquent. Huit architectes extérieurs invités	20 déc. 96 (30 sept. 96) 18/96 p. 334
Comune de Cannero Riviera (I)	Recupero e requalificazione paesaggistica dell'aera Lido, CI	Architetti ed agli ingegneri iscritti ai rispettivi ordini professionali, aventi sede lavorativa nell'Unione Europea e nella Confederazione Elvetica	8 janv. 97 (25 oct. 96) 21/96 p. 389

Nouveaux dans cette liste

Commune de Meyrin/GE	Bâtiments administratifs et commerciaux, Meyrin, CP sur invitation - inscription	Architectes MPQ établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1996 dans le canton de Genève	4 oct. 96 21/96 p.ann. 12
Ville de Bienne	Assainissement global du Palais des Congrès, Bienne - Préqualification	Equipes interdisciplinaires, sous la direction d'un architecte REG A ou B, domicilié ou établi au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1996 dans le canton de BE ou dans une commune de l'Arc jurassien suisse	8 nov. 96 22/96 p. 409
Etat de Fribourg	Agrandissement de l'Université, Pérrolles, Fribourg, concours à deux degrés	Architectes établis en Suisse et habilités à exercer leur profession au lieu de leur établissement au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1996	24 févr. 97 22/96 p. 408

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.